

Nom

Date

Adresse
.....
.....

Tel :



CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés : Mme Herter Joanna
ci après dénommée : « le bailleur », d'une part,

Et
ci après dénommé : « le preneur », d'une autre part.



Objet : Location d'un appartement meublé situé 19 rue de la Gare à Eclaron, d'une capacité maximale de 4 personnes.

L'appartement comprend :

➤ **RDC** : 1 cuisine équipée (1 table, 4 chaises, 1 réfrigérateur congélateur, 1 four micro-ondes, 1 four, 1 table de cuisson 4 feux à gaz, 1 grille pain, 1 cafetière, 1 bouilloire, vaisselle et accessoires de cuisine, 1 aspirateur traineau, objets de décoration divers), 1 salon (1 canapé deux places noir, deux fauteuils noirs assortis, 1 téléviseur, 1 lecteur DVD, 1 grande lampe sur pieds, 1 adaptateur wi-fi, objets de décoration divers)

➤ **MI-ETAGE** : 1 chambre (2 lits simples 90x190, 1 petit meuble trois tiroirs, 1 armoire deux portes, 1 chevalet, 2 lampes de chevet, 2 couettes, 2 oreillers, objets de décoration divers)

➤ **ETAGE** : 1 chambre (1 lit double 140x190, 2 oreillers, 1 grande couette, 2 lampes de chevet, 1 armoire vitrée, 1 meuble télé, 1 téléviseur, 1 ancien lit en fer forgé, objets de décoration divers), 1 WC et 1 salle de bain (1 douche, 1 lavabo, 1 meuble haut, 1 meuble bas, 1 sèche-cheveux, objets de décoration divers).

La présente location est consentie du à (heure d'arrivée) au à (heure de départ) pour adultes et enfants.

Le loyer pour la période est fixé à , somme à laquelle s'ajoute la taxe de séjour (à régler en liquide).

Merci de retourner par mail : joannaeckert@free.fr, ou par courrier à Mme HERTER Joanna 17 rue de la Gare 52290 ECLARON, un exemplaire de ce contrat de location et des conditions générales de location, signé et accompagné d'un chèque d'acompte de 120€ à l'ordre de Mme HERTER Joanna.
L'acompte rend la location ferme et définitive.

Merci de contacter la propriétaire 48 heures à l'avance au 06.86.85.09.93 pour convenir des détails de l'arrivée.

Le propriétaire vous souhaite un très agréable séjour.

Lu et approuvé,

(signature client)

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Dispositions générales

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (raturage, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

Utilisation des lieux

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée au moment de son arrivée. Il est interdit de fumer dans le logement. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers. Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qui en a été faite sur le site <https://www.gitelesgrueslacduder.com/>.

Dépôt de garantie ou caution

Le montant du dépôt de garantie, fixé à 300€, devra être versé dès l'arrivée du locataire. Si l'état des lieux de sortie n'appelle pas d'observation, il sera restitué au locataire au maximum 7 jours après son départ. En cas de perte, de vol ou de dégradation d'éléments de la location occasionnée par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation des justificatifs par le propriétaire. Le solde sera restitué dans un délai maximum de 10 jours.

Capacité d'accueil

Le nombre de locataires ne peut être supérieur au nombre de locataires déclarés dans le contrat. La capacité d'accueil maximum (4 personnes) est indiquée sur le contrat. Aucune personne non comptabilisée dans le contrat ne peut être accueillie dans l'appartement ou la propriété du propriétaire pour quelque raison que ce soit.

Animaux

La présence d'animaux familiers entraînera la rupture immédiate du présent contrat, sauf si leur présence a été acceptée par le propriétaire et si elle est mentionnée sur le contrat.

Etat des lieux et inventaire

Lors de l'arrivée du locataire, une visite du logement permettra la vérification des équipements et ameublement mentionnés dans le contrat de location. Il sera fait un état contradictoire sur cette base à la fin du séjour entre le locataire et le propriétaire.

Paielement

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant de l'acompte, pas plus tard qu'une semaine après la réservation initiale. Le solde devant être réglé à l'arrivée.

Interruption du séjour

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement hormis le dépôt de garantie.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Avant l'entrée en jouissance, l'acompte reste acquis au propriétaire. Toutefois, il sera restitué quand le logement aura pu être reloué pour la même période. Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24h et sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié, l'acompte reste acquis au propriétaire et celui-ci peut disposer de sa location.

Litiges et réclamations

Tout litige concernant l'état des lieux ou l'état descriptif doit être formulé dès le premier jour. A défaut d'accord entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

Valable pour la période du à au à pour un montant de euros

Lu et approuvé,

(signature client)

Le propriétaire,
Joanna Herter